

COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
06 avril 2023

Séance du 11/04/2023

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
9

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI,
Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie
MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
9

Représentés :

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique PIGANEAU

Délibération n°D_2023_020 Désignation délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves (SITE)

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°D_2020_017 en
date du 02/06/2020 désignant les délégués au Syndicat Intercommunal de Transport
des Elèves du Carrefour Bléone Durance.

Suite à la démission de Madame MAZOYER Isabelle (déléguée suppléante) de ses
fonctions d'élue municipale depuis le 15/08/2021, il convient de proposer un nouvel
élu afin d'occuper cette fonction au sein de ce syndicat.

Pour rappel, les deux délégués titulaires sont Madame BIANCARELLI Sandra et
Monsieur PIGANEAU Dominique.

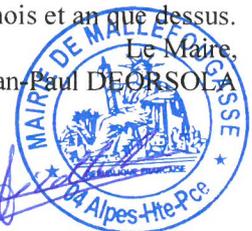
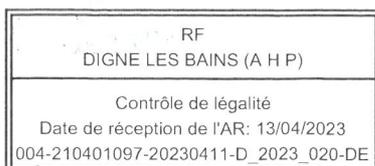
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **CHOISIT**, suite à sa candidature, Monsieur Michel HERNANDEZ comme
délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Transports
des Elèves du carrefour Bléone Durance

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA

Pour le Maire,
et par délégation,
l'Adjoint



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le..... 13 AVR. 2023

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 004-210401097-20230411-D_2023_020-DE